

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/04

Chapitre 7.5 Subventions

Objet : Demande de subvention relative à l'adaptation des plages au marnage du lac (dossier FEDER)

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 19h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 mars 2025

Date de convocation : le 4 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 17

(23 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 23

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Carole CHAUVET

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Jacques BILLON-TYRARD, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : /

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL, Hélène GARCIER RICHAUD (pouvoir à JM TRON)

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD (pouvoir donné à V. BERENGUEL), Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI (excusée pouvoir à M. VIOSSAT), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe THIEBAUT (syndicat des pros), Thierry ALLAMANNO (CDV)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que la retenue de Serre-Ponçon a l'atout d'offrir 8 plages publiques aménagées et surveillées et 7 plages nautiques qui constituent un pôle d'attractivité fort de notre région de montagnes : ce sont bien partir de ces aménagements que s'organisent les activités balnéaires et de plaisances sur notre petite mer intérieure.

De manière assez paradoxale, les évolutions climatiques en cours, susceptibles de se manifester par des périodes de sécheresse et de canicule plus intenses, auront tendance à accroître encore un peu plus l'intérêt touristique de ces espaces lacustres pour autant fragilisés par ce dérèglement global.

Conformément à l'objectif du plan de résilience, les travaux d'adaptation des plages balnéaires et nautiques de Serre-Ponçon à des marnages plus importants visent ainsi, dans la limite des contraintes techniques propres à chaque site, à adapter et étendre les plages du lac sur des bathymétries plus importantes. Ces projets structurels permettent d'en sécuriser leur usage en palliant la baisse du niveau d'eau de la retenue constatée en été et en améliorant leur intégration paysagère par une végétalisation massive des sites (appui à la trame verte).

Chaque opération d'adaptation se heurte à des disparités, réclamant des réponses individualisées sur chaque secteur : chaque plage présente en effet un profil de pente variable, un pied de versant plus ou moins limité (ce dernier définira souvent l'adaptation maximale au marnage), une exposition aux vents inégale conditionnant la nature des galets de couverture... Le reprofilage des sites consiste essentiellement à rendre la pente plus régulière et sécuriser les niveaux d'eau disponible en période estivale avant l'apport de galet finalisant l'aménagement. Certains secteurs nécessitent la suppression préalable de l'enrobé présent ainsi que la végétalisation de l'arrière plage.

Des études au cas par cas ont ainsi été menées afin d'établir les opérations à mettre en œuvre en termes de profil d'objectif et de matériaux. Si l'apport de ces matériaux sur les versants du lac semble très favorable au



développement piscicole, la granulométrie retenue vise aussi à s'assurer de la stabilité de ces granulats vis-à-vis du batillage. Une étude réalisée en 2023 pour déterminer la granulométrie nécessaire selon les singularités des plages (notamment selon sa pente) et leur intérêt pour la faune piscicole (zone de frai) accompagne pleinement ce projet d'adaptation.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

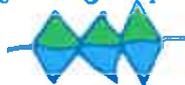
- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération du comité syndical en date du 07 octobre 2024 relative à l'adoption de la programmation du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon
- Le règlement de l'appel à projets FEDER « Adaptation au changement climatique » lancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'autorité de gestion des fonds européens,

CONSIDERANT :

- La programmation du plan de résilience arrêté le 07 octobre 2024 par le comité syndical fixant la réalisation des travaux d'adaptation des plages sur la période 2026/27 et 2027/28 ;
- La nécessité d'adapter la fonctionnalité des plages balnéaires et nautiques du lac à des marnages plus importants au regard des bouleversements globaux ;
- Que les travaux d'adaptation des plages au réchauffement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau répondent aux critères d'éligibilité de l'appel à projets FEDER ;
- L'opportunité offerte par l'appel à projets FEDER que de pouvoir réaliser ces travaux à court terme et avec un taux de financement publics significatif ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 mars 2025 :

- **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Adaptation des plages balnéaires et nautiques de Serre-Ponçon au réchauffement climatique » le contenu du projet exposé par le Président ;
- **L'AUTORISE** dans ces conditions à solliciter les concours publics correspondants aux travaux d'adaptation des plages, conformément au plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre Ponçon

Recettes (€)		Dépenses (€ HT)	
Europe - FEDER (70%)	1 303 600,00 €	Plage balnéaire de Bois-Vieux	165 000,00 €
Région SUD (10%)	186 180,00 €	Plage balnéaire de Chanterenne	370 000,00 €
Autofinancement du S.M.A.D.E.S.E.P. (20%), dont :	372 360,00 €	Plage balnéaire de Combette	165 000,00 €
<i>Département des Hautes-Alpes</i>	176 165,00 €	Plage balnéaire des Pommiers	165 000,00 €
<i>Département des Alpes de Haute-Provence</i>	10 015,00 €	Plage balnéaire de Port Saint-Pierre	90 000,00 €
<i>EPCI de Serre-Ponçon</i>		Plage balnéaire de Savin'Plage	165 000,00 €
<i>EPCI de la Vallée de l'Ubaye – Serre-Ponçon</i>	155 135,00 €	Plage balnéaire de Trémouilles	110 000,00 €
<i>EPCI de Serre-Ponçon Val d'Avance</i>	21 030,00 €	Plage nautique des Eaux Douces	155 000,00 €
		Plage nautique du Lauzet-Ubaye	90 000,00 €
		Plage nautique de Prunières	55 000,00 €
		Plage nautique de Rousset	25 000,00 €
		Plage nautique de Savines-le-Lac	185 000,00 €
		Dépenses affectées à l'opération (Moe, frais administratifs)	121 800,00 €
Total	1 861 800,00 €	Total	1 861 800,00 €

- **PRECISE** que le délai de réalisation de l'opération est fixé de septembre 2025 à décembre 2027, soit 28 mois, afin de tenir compte du niveau de remplissage de la retenue (difficilement prévisible à l'avance) et de la nécessité corrélée de réaliser les travaux en période de basses eaux.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



